ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TRIMS/Q/RUS/2

1er décembre 2015

(15-6329)

Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce

Original: anglais

FÉDÉRATION DE RUSSIE – MESURES DE SOUTIEN AU SECTEUR AUTOMOBILE

RÉPONSES AUX QUESTIONS[1] DU JAPON

La communication ci-après, datée du, est distribuée à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

_____

Question n° 1

À la réunion du 6 octobre 2014 du Comité des MIC, en réponse aux questions des États-Unis communiquées le 13 juin 2014, la Fédération de Russie a dit qu'en vertu des Résolutions n° 29 à 32, le "mode d'assemblage industriel" signifiait que "le producteur devait avoir un accord valide en matière d'assemblage industriel". Le Japon croit comprendre que "[l']accord valide en matière d'assemblage industriel" mentionné dans la déclaration est l'accord sur l'assemblage industriel conclu avec le Ministère du développement économique au titre des Programmes d'investissement automobile prévus dans les Arrêtés conjoints n° 73/81/58n du 15 avril 2005 et n° 678/1289/184n du 24 décembre 2010. L'interprétation du Japon est-elle correcte?

S'il ne s'agit pas des mêmes accords, veuillez donner les renseignements ci-après en ce qui concerne les accords sur l'assemblage industriel requis pour les subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32: i) dispositions juridiques pertinentes; ii) conditions pour la conclusion des accords; et iii) conditions à prévoir dans les accords.

Question n° 2

Les accords sur l'assemblage industriel visés dans la déclaration susmentionnée de la Fédération de Russie sont-ils limités aux accords énumérés dans les tableaux 42, 43 et 44 du rapport du Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie? S'il y a des accords signés additionnels au titre des programmes d'investissement automobile qui ne figurent pas dans ces tableaux, veuillez les indiquer et expliquer pourquoi il en est ainsi.

Réponse

L'interprétation du Japon est incorrecte.

L'expression "assemblage industriel" n'a pas de définition générale qui pourrait être utilisée pour interpréter les différents textes juridiques dans lesquels cette expression est employée. Par exemple, l'Arrêté conjoint n° 73/81/58n du 15 avril 2005 du Ministère du développement économique, du Ministère de l'industrie et du Ministère des finances définit l'"assemblage industriel" des véhicules automobiles comme un système de production en série, dont la capacité est d'au moins 25 000 unités par an en double équipe, et qui inclut des processus technologiques comme le soudage, la peinture et l'assemblage de la carrosserie; le montage de l'équipement de l'habitacle; le montage des principales pièces du véhicule (moteur, châssis), etc. La définition de l'expression "assemblage industriel" implique seulement que certaines opérations de fabrication de

[1] G/TRIMS/W/153.

base devraient être effectuées, mais elle n'exige pas l'utilisation de marchandises produites dans le pays.

Au titre des Résolutions n° 29 à 32 du 15 janvier 2014 du gouvernement de la Fédération de Russie, le demandeur n'est pas tenu de présenter un accord d'investissement en matière d'"assemblage industriel". Toutefois, la présentation d'un tel accord valide est suffisante pour prouver que la production du demandeur se fait suivant le mode "d'assemblage industriel".

Question n° 3

Y a-t-il d'autres fabricants automobiles qui ont signé des accords avec le Ministère de l'industrie et du commerce afin de recevoir les subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32 mais n'ont pas signé d'accords sur l'assemblage industriel avec le Ministère du développement économique au titre des programmes d'investissement automobile?

Réponse

Comme il est expliqué dans la réponse aux questions n° 1 et 2, conformément aux Résolutions n° 29 à 32 du gouvernement de la Fédération de Russie, le demandeur n'est pas tenu de présenter des accords sur l'"assemblage industriel".

Question n° 4

La Fédération de Russie divulgue-t-elle au public les noms des fabricants automobiles qui ont signé des accords avec le Ministère de l'industrie et du commerce afin de recevoir des subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32? Dans l'affirmative, où peut-on trouver ces renseignements?

Réponse

Jusqu'à présent, la Fédération de Russie n'a pas divulgué au public les noms des fabricants automobiles qui ont signé des accords avec le Ministère de l'industrie et du commerce afin de recevoir des subventions au titre des Résolutions n° 29, 30, 31 et 32 du 15 janvier 2014.

Question n° 5

La Fédération de Russie pourrait-elle expliquer si les fabricants automobiles doivent fournir les accords sur l'assemblage industriel au titre des Programmes d'investissement automobile à tout stade de la procédure pour obtenir les subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32 (par exemple lors d'une demande en vue de signer l'accord avec le Ministère de l'industrie et du commerce)?

Réponse

Voir la réponse aux questions n° 1 et 2.

Question n° 6

Les fabricants automobiles peuvent-ils recevoir des subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32 sans satisfaire aux prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux énoncées dans les Programmes d'investissement automobile? Dans l'affirmative, veuillez indiquer quels fabricants automobiles ont reçu des subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32 sans être soumis à ces prescriptions?

Réponse

Les fabricants automobiles russes peuvent recevoir des subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32 sans satisfaire à aucune obligation relative à la teneur en éléments locaux car ces résolutions n'imposent aucune obligation de ce type.

Question n° 7

La Fédération de Russie pourrait-elle expliquer la raison pour laquelle la production en "mode d'assemblage industriel" est exigée comme conditions d'octroi des subventions au titre des Résolutions n° 29 à 32?

Réponse

La définition de l'expression "assemblage industriel" implique seulement que le fabricant doit effectuer certaines opérations de fabrication de base qui sont inhérentes au processus de production d'un véhicule automobile, mais elle n'exige pas l'utilisation de marchandises produites dans le pays. Cette expression est mentionnée dans les Résolutions n° 29 à 32 pour définir le soutien en faveur des grands fabricants automobiles russes. Ces résolutions indiquent seulement que la production elle-même devrait se faire "suivant le mode d'assemblage industriel". Par conséquent, les dispositions des résolutions, ni en elles-mêmes ni lorsqu'elles renvoient à la production "en mode d'assemblage industriel", n'imposent le respect de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux pour bénéficier d'un soutien.

_____